

### CONTEST RULES DETAILS

Local Instagram Account	<i>TooGoodToGo.Can</i>
Contest Title	Save the date for zero food waste
Start Date/hour	<i>26th September, 2022 at 9AM EST</i>
End date/hour	<i>29th September, 2022 at 12PM EST (noon)</i>
Link to the Contest Rules	<a href="https://toogoodtogo.ca/en-ca/blog/savethedate">https://toogoodtogo.ca/en-ca/blog/savethedate</a>
Email of the SoMe specialist	<i>eharper@toogoodotog.ca</i>
Contest process for participants	<p>1. Have an Instagram account.  2. Follow the Instagram account of Too Good To Go in their country.  3. Like the post announcing the Contest, comment “what you’ll be saving on September 29th to make it a zero food waste day”.</p> <p>Comments that contain aggressive, obscene, excessively redundant, unethical, or otherwise offensive language will be excluded from the Contest and their editors will not be able to participate in the Contest.</p>
List of all Prizes	A 1 year supply of Too Good To Go vouchers which shall in total amount to fifty-two (52) meal vouchers worth \$5.99 CAD each
Number of winners	Three (3)
Individual prizes	Three individual winners will each receive fifty-two (52) meal vouchers worth \$5.99 CAD each
Deadline to collect Prizes	Eight (8) days from the date of notification of prize

## CONTEST RULES

### 1. Organization of the Contest

The company Too Good To Go Canada Technology Ltd. (hereinafter "**TGTG** ") whose registered office is located at 180 John Street, Toronto, Ontario M5T 1X5, Canada, is organizing a free contest with no obligation to purchase entitled in the Contest Rules Details page.

This free contest (hereinafter the "**Contest**"), with no obligation to purchase, takes place exclusively on the Instagram account of TGTG on the dates specified in the Contest Rules Details Page. Entries received outside of these dates will not be entered to the Contest.

Registering for the Contest implies unreserved acceptance of and compliance with the provisions of these rules, which can be accessed at any time during the Contest with the link specified in the Contest Rules Details Page.

TGTG reserves the right to extend, withdraw, alter or suspend the Contest or these rules at any time if circumstances beyond its control make this unavoidable.

This Contest is not organized or sponsored by Facebook, Instagram, Google, Apple or Microsoft, which shall not be held responsible in any way for any dispute related to the Contest.

For any questions, information or complaints, the participant shall contact TGTG at the email address specified in the Contest Rules Details Page.

### 2. Conditions of participation

This free Contest is open to any individual over the age of 18 (or 19 if relevant in your province), with internet access and an Instagram account and residing in the Provinces of Ontario, Quebec, British Columbia, Alberta or Manitoba, Canada, except for TGTG employees and their families, as well as any person who participated in the development of the Contest. It is strictly forbidden for a participant to participate from an account opened for the benefit of another person. Only one account may be used per individual participant.

Any person meeting the conditions for participation below who wishes to participate in the Contest shall follow the process defined in the Contest Rules Details Page. Only Participants who have complied with all the process defined in the Contest Rules Details Page will be considered as participants.

### 3. Prizes

The prizes are available as part of the Contest and specified in the Contest Rules Details Page. Eventual photographs or graphic representations presenting the prizes are provided for illustration purposes only and may under no circumstances be considered as being contractual.

The draw(s) will be made among the people who have commented on the posts. Each winner will therefore receive the prizes specified in the Contest Rules Details Page.

### 4. Designation of winners

The winners will be determined by random draw done using the following website (<https://commentpicker.com/>) on the date specified in the Contest Rules Details Page.

The winners will be contacted by private message on Instagram within 3 days following the draw, confirming the nature of the prize won and how to receive it. Any winner who does not respond within 8 days from the date of notification of his/her/their prize shall be deemed to have forfeited it and the prize shall be lost or awarded to a new winner.

If they are declared winners, it is expressly agreed that participants in the Contest authorize TGTG to use their Instagram name, for advertising purposes on TGTG's Instagram account, without restriction or reservation, and without this conferring them any remuneration, right or benefit whatsoever other than the

award of their prize.

TGTG reserves the right to verify the age of any winner before awarding the prize. Prizes may not be exchanged for their cash value or for any other prize. TGTG cannot be held liable for the use or non-use, or even trading, of the prizes by the winners. In the event of circumstances beyond the reasonable control of TGTG, TGTG reserves the right to replace the prize won by a prize of equivalent nature and value.

In accordance with contest rules in Canada, will we ask a skill-testing question prior to awarding the prize to the winner.

## 5. Intellectual Property Rights

Participant acknowledges that TGTG is the sole and exclusive owner of any and all rights, including intellectual property rights, regarding this Contest, its content and TGTG's trademarks. Nothing in this Contest shall grant any right, title or interest in or to TGTG's contents and trademarks to any Participant.

TGTG reserves the right to exploit the results of the Contest and to disseminate the eventual photographs, drawings, recipes or any other work of the Participants on its various existing and future communication media (website, social networks) for promotional, public relations or other purposes without remuneration other than the prizes won.

Participant grants TGTG a worldwide, irrevocable, unrestricted, royalty-free, sub-licensable and transferrable right and license to exploit any content provided in the course of the Contest in any media now or hereafter known, without any payment or other consideration of any kind, or permission or notification, to him/her or any third party, for any purpose, including, without limitation the right to reproduce, display, distribute, publicly perform, create derivative works of, alter, amend, broadcast, edit, publish, use, merchandise, license, sublicense, and adapt the content in any and all media now or hereafter known, throughout the world, for any purpose, whether commercial in nature or otherwise. Participant guarantees that they have the legal power to grant the above license and that any content provided by them in the course of the Contest is free from third-party rights.

## 6. Liability

Nothing in these rules shall limit or exclude TGTG's liability for: (i) death or personal injury caused by TGTG's negligence; (ii) fraud or fraudulent misrepresentation; and (iii) any matter in respect of which it would be unlawful for TGTG to exclude or restrict its liability.

TGTG's liability is strictly limited to the delivery of the prizes actually and validly won. TGTG shall not be held responsible:

- for any incident or accident that may occur during the enjoyment of the prize awarded and/or due to its improper use by each winner.
- for any problems of delivery or loss of postal or electronic mail (in particular with regard to the delivery of prizes). Any prizes sent by TGTG to a winner that is unclaimed or returned for any other reason by the postal services will be lost to the winner and will remain the property of TGTG.
- for any direct or indirect, material or moral damage whatsoever if the Contest is cancelled, temporarily or permanently unavailable, does not take place according to the announced rules or, in general, if participation in the Contest proves temporarily or permanently impossible.
- for any damage caused to a participant, his/her/their computer equipment and/or the data stored on it, as well as for any direct or indirect consequences that may result from this on his/her/their personal or professional activity. Therefore, each participant is responsible for the security systems that he/she/they puts in place on his/her/their computer equipment, and TGTG cannot be held responsible for contamination by possible viruses or for the intrusion of a third party into the computer system of any participant in the Contest.
- in the event of communication network failures, malfunction of the reception equipment, or network congestion preventing the smooth running of the Contest or causing, directly or indirectly, a loss of chance in participating in the Contest.

The above limitations of liability shall apply to the maximum extent permitted by applicable law.

TGTG may cancel all or part of the Contest if it appears that fraud has been organized, in any form whatsoever and in particular in a computerized manner and has occurred during the course of the Contest or in the context of determining the winners. In this case, TGTG reserves the right not to award the prizes to the fraudsters and/or to prosecute them before the competent courts.

## **7. Data protection**

The personal data collected by TGTG in the course of this Contest concerning the Participants directly are necessary to enable their participation to be taken into account, the determination and announcement of the winners, the proper execution of the prize draw, and the allocation of the prizes, failing which the participant's participation will not be taken into account. This information may be transmitted to a service provider for draw of the winners and the delivery of prizes. In accordance with the provisions of Regulation 2016/679/EU of 27 April 2016 relating to data protection, participants in the Contest have a right of access, rectification and opposition on personal data concerning them. Finally, and for all intents and purposes, full details of TGTG 's data collection and processing policy governing this Contest are available at the following address: <https://toogoodtogo.ca/en-ca/privacy-policy>

## **8. Law & Venue**

Any possible dispute on the interpretation of the rules shall be decided by TGTG and shall be governed by the laws of the Province of Ontario and the laws of Canada applicable therein. Legal proceedings in respect of these terms and conditions shall be brought before the competent Canada Courts.

## DÉTAILS DES RÈGLES DU CONCOURS

Compte Instagram local	<i>TooGoodToGo.Can</i>
Titre du concours	Réservez la date pour le zéro déchet alimentaire
Date de début/heure	<i>26 septembre 2022 à 9h00 EST</i>
Date/heure de fin	<i>29 septembre 2022 à 12 heures EST (midi)</i>
Lien vers le règlement du concours	<a href="https://toogoodtogo.ca/en-ca/blog/savethedate">https://toogoodtogo.ca/en-ca/blog/savethedate</a>
Courriel du SoMe spécialiste	<i>eharper@toogoodotog.ca</i>
Processus de concours pour participants	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir un compte Instagram.</li> <li>2. Suivre le compte Instagram de Too Good To Go dans leur pays.</li> <li>3. Aimer le post annonçant le concours, commentez "ce que vous allez sauver le 29 septembre pour en faire une journée sans gaspillage alimentaire".</li> </ol> <p>Les commentaires contenant un langage agressif, obscène, excessivement redondant, contraire à l'éthique ou autrement offensant seront exclus du concours et leurs rédacteurs ne pourront pas participer au concours.</p>
Liste de tous les prix	Un approvisionnement d'un an en bons d'achat Too Good To Go, soit au total cinquante-deux (52) bons d'achat d'une valeur de 5,99 dollars canadiens chacun.
Nombre de gagnants	Trois (3)
Prix individuels	Trois gagnants individuels recevront chacun cinquante-deux (52) bons de repas d'une valeur de 5,99 CAD chacun.
Date limite pour la collecte des prix	Huit (8) jours à compter de la date de notification du prix.

## RÈGLES DU CONCOURS

### 1. Organisation du concours

La société Too Good To Go Canada Technology Ltd. (ci-après "**TGTG**") dont le siège social est situé au 180 John Street, Toronto, Ontario M5T 1X5, Canada, organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé dans la page Détails des règles du concours.

Ce concours gratuit (ci-après le "**Concours**"), sans obligation d'achat, se déroule exclusivement sur le compte Instagram de TGTG aux dates précisées dans la page de détails du règlement du Concours. Les participations reçues en dehors de ces dates ne seront pas prises en compte pour le concours.

L'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, qui peut être consulté à tout moment pendant le concours grâce au lien spécifié sur la page de détails du règlement du concours.

TGTG se réserve le droit de prolonger, retirer, modifier ou suspendre le concours ou le présent règlement à tout moment si des circonstances indépendantes de sa volonté le rendent inévitable.

Ce concours n'est pas organisé ou parrainé par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft, qui ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout litige lié au concours.

Pour toute question, information ou plainte, le participant doit contacter TGTG à l'adresse électronique indiquée sur la page de détails du règlement du concours.

### 2. Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans (ou 19 ans si cela est pertinent dans votre province), disposant d'un accès à Internet et d'un compte Instagram et résidant dans les provinces de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou du Manitoba, au Canada, à l'exception des employés de TGTG et de leur famille, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du concours. Il est strictement interdit à un participant de participer à partir d'un compte ouvert au profit d'une autre personne. Un seul compte peut être utilisé par participant individuel.

Toute personne remplissant les conditions de participation ci-dessous et souhaitant participer au concours doit suivre le processus défini dans la page détaillée du règlement du concours. Seuls les participants ayant respecté l'ensemble du processus défini dans la page détaillée du règlement du concours seront considérés comme des participants.

### 3. Prix

Les prix sont disponibles dans le cadre du concours et spécifiés dans la page de détails du règlement du concours. Les éventuelles photographies ou représentations graphiques présentant les prix sont fournies à titre d'illustration et ne peuvent en aucun cas être considérées comme contractuelles.

Le(s) tirage(s) au sort sera(ont) effectué(s) parmi les personnes ayant commenté les posts. Chaque gagnant recevra donc les prix spécifiés dans la page de détails du règlement du concours.

### 4. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort effectué sur le site Web suivant (<https://commentpicker.com/>) à la date indiquée sur la page des détails du règlement du concours.

Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram dans les 3 jours suivant le tirage au sort, confirmant la nature du prix gagné et la manière de le recevoir. Tout gagnant qui ne répond pas dans un délai de 8 jours à compter de la date de notification de son prix sera considéré comme ayant renoncé à celui-ci et le prix sera perdu ou attribué à un nouveau gagnant.

S'ils sont déclarés gagnants, il est expressément convenu que les participants au concours autorisent TGTG à utiliser leur nom Instagram, à des fins publicitaires sur le compte Instagram de TGTG, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

TGTG se réserve le droit de vérifier l'âge de tout gagnant avant de lui remettre le prix. Les prix ne peuvent être échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre prix. TGTG ne peut être tenue responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire de l'échange, des prix par les gagnants. En cas de circonstances échappant au contrôle raisonnable de TGTG, cette dernière se réserve le droit de remplacer le prix gagné par un prix de nature et de valeur équivalentes.

Conformément au règlement des concours au Canada, nous poserons une question d'habileté avant de remettre le prix au gagnant.

## **5. Droits de propriété intellectuelle**

Le participant reconnaît que TGTG est le propriétaire unique et exclusif de tous les droits, y compris les droits de propriété intellectuelle, concernant ce concours, son contenu et les marques de TGTG. Aucune disposition du présent concours n'accorde à un participant un quelconque droit, titre ou intérêt sur le contenu et les marques de TGTG.

TGTG se réserve le droit d'exploiter les résultats du Concours et de diffuser les éventuelles photographies, dessins, recettes ou toute autre œuvre des Participants sur ses différents supports de communication existants et à venir (site internet, réseaux sociaux) à des fins promotionnelles, de relations publiques ou autres sans autre rémunération que les prix gagnés.

Le participant accorde à TGTG un droit et une licence mondiaux, irrévocables, illimités, exempts de redevances, pouvant faire l'objet d'une sous-licence et transférables, lui permettant d'exploiter tout contenu fourni dans le cadre du concours sur tout support connu actuellement ou ultérieurement, sans paiement ou autre contrepartie de quelque nature que ce soit, ni autorisation ou notification, à lui-même ou à un tiers, à quelque fin que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de reproduire, d'afficher, de distribuer, d'exécuter publiquement, de créer des œuvres dérivées, de modifier, d'amender, de diffuser, d'éditer, de publier, d'utiliser, de commercialiser, d'accorder une licence, une sous-licence et d'adapter le contenu dans tous les médias connus actuellement ou ultérieurement, dans le monde entier, à toutes fins, qu'elles soient de nature commerciale ou autre. Le participant garantit qu'il a le pouvoir légal d'accorder la licence susmentionnée et que tout contenu fourni par lui dans le cadre du concours est exempt de droits de tiers.

## **6. Responsabilité civile**

Aucune disposition des présentes règles ne saurait limiter ou exclure la responsabilité de TGTG en cas de : (i) de décès ou de dommages corporels causés par la négligence de TGTG ; (ii) de fraude ou de déclaration frauduleuse ; et (iii) de toute question à l'égard de laquelle il serait illégal pour TGTG d'exclure ou de restreindre sa responsabilité.

La responsabilité de TGTG est strictement limitée à la livraison des prix effectivement et valablement gagnés. La responsabilité de TGTG ne saurait être engagée :

- pour tout incident ou accident pouvant survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de sa mauvaise utilisation par chaque gagnant.
- pour tout problème de livraison ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne la livraison des prix). Tout prix envoyé par TGTG à un gagnant et non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux sera perdu pour le gagnant et restera la propriété de TGTG.
- pour tout dommage direct ou indirect, matériel ou moral, quel qu'il soit, si le concours est annulé, temporairement ou définitivement indisponible, ne se déroule pas selon les règles annoncées ou, en général, si la participation au concours s'avère temporairement ou définitivement impossible.
- pour tout dommage causé à un participant, à son équipement informatique et/ou aux données qui y sont stockées, ainsi que pour toute conséquence directe ou indirecte pouvant en découler sur son activité

personnelle ou professionnelle. Ainsi, chaque participant est responsable des systèmes de sécurité qu'il met en place sur son équipement informatique, et TGTG ne saurait être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique de tout participant au Concours.

- en cas de défaillance du réseau de communication, de dysfonctionnement du matériel de réception ou d'encombrement du réseau empêchant le bon déroulement du concours ou entraînant, directement ou indirectement, une perte de chance de participer au concours.

Les limitations de responsabilité ci-dessus s'appliquent dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable.

TGTG pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes ont été organisées, sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique, et qu'elles sont intervenues pendant le déroulement du Concours ou dans le cadre de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, TGTG se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

## **7. Protection des données**

Les données à caractère personnel collectées par TGTG dans le cadre de ce Concours concernant directement les Participants sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination et l'annonce des gagnants, la bonne exécution du tirage au sort, et l'attribution des prix, faute de quoi la participation du participant ne sera pas prise en compte. Ces informations pourront être transmises à un prestataire de services pour le tirage au sort des gagnants et l'acheminement des lots. Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, les participants au Concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles les concernant. Enfin, et à toutes fins utiles, les détails complets de la politique de collecte et de traitement des données de TGTG régissant ce Concours sont disponibles à l'adresse suivante : <https://toogoodtogo.ca/en-ca/privacy-policy>.

## **8. Droit et juridiction**

Tout litige éventuel sur l'interprétation des règles sera tranché par TGTG et sera régi par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui y sont applicables. Les procédures judiciaires relatives aux présentes conditions générales seront portées devant les tribunaux compétents du Canada.